

Communiqué de presse

Suite aux événements climatiques et aux graves dégâts provoqués sur les routes, un arrêté d'interdiction de la circulation a été pris concernant la route nationale 116, qui mène aux stations de ski.

Des panneaux diffusent le message : "accès impossible aux stations de ski" par cet axe.

La direction des routes a posé des barrières et des plots matérialisant cette interdiction. Des blocs bétons vont être installés.

Malgré ces actions, informations et recommandations, certains automobilistes continuent à emprunter l'itinéraire en ayant déplacé les structures qui barraient la route.

Cette attitude irresponsable et inconsciente met en danger celles et ceux qui en font preuve et les services de secours qui seraient appelés à intervenir pour les secourir.

La gendarmerie effectue et va intensifier des contrôles ciblés et verbalisera tous les véhicules en infraction à l'arrêté préfectoral.

La préfecture appelle donc au civisme et à la grande prudence, compte tenu de l'instabilité des bas cotés.

Les services de l'État œuvrent pour rétablir le plus rapidement possible la circulation